

La réforme de la retraite est attendue

STRUCTURE

Les adhérents de l'AROPA 02 se sont réunis en assemblée générale le 3 octobre à Gourelancourt-les-Pierrepont.

Hausse de la CSG, retraite universelle, place des seniors dans la société... les dossiers ne manquent pas à l'AROPA (association des retraités des entreprises et des organismes professionnels agricoles et agroalimentaires). Certains ont avancé, d'autres sont imprécis, d'autres encore ne sont pas réglés.

C'est pourquoi, le président de l'association, Francis Vataire, a rappelé aux adhérents l'importance d'être nombreux pour pouvoir peser sur les décisions gouvernementales. Il cite en exemple : « le taux de la CSG, prévu à 7,3 % au 1^{er} janvier 2019 est revenu à 6,6 % grâce aux différentes actions notamment celles de la Fédération nationale des AROPA et de la CFR (confédération française des retraités). A cette CSG s'est ajoutée la désindexation des retraites de base avec la promesse d'une ré-indexation progressive sur 2 années selon le niveau perçu. Mais, peut-on se fier à Emmanuel Macron, président de la République qui avait promis alors qu'il était candidat à la présidentielle, de ne pas toucher au pouvoir d'achat des retraités ? » a-t-il noté, rappelant toutefois que « dans cette grisaille, nous observons une petite lueur d'espoir concernant l'augmentation des retraites complémentaires ».

Vers la retraite à points

En ce qui concerne la retraite uni-



verselle, le projet devrait être présenté en novembre au conseil des ministres. Qu'elle en sera la finalité ? Quelle réforme pour la réversion ? Pour Daniel Coffinet, représentant la Fédération nationale, cette réforme des retraites est nécessaire. « On va dans le bon sens avec le constat des limites et de l'iniquité des systèmes actuels, la prise en compte de l'évolution du nombre des retraités (multiplié par 5 en 50 ans), et le besoin de conforter la solidarité intergénérationnelle en rendant le système plus compréhensible et plus simple ». Ce nouveau système sera géré par points. Il intègre que toute activité générera des points. « On abandonne la notion de trimestres. Le rendement cible prévisible serait de l'ordre de 5,5 % en 2025, soit pour 100 euros cotisés apporterait 5,50 euros de pension. Mais le rendement définitif ne sera connu que le 31 décembre 2024, il ne sera pas figé et évoluera aussi ». L'âge de la liqui-

dation est un sujet très discuté. « L'âge légal est resté à 62 ans, la durée de cotisations à 43 ans, en attente d'un débat sur l'âge pivot. L'âge du taux plein c'est 64 ans pour la génération 1963 », a-t-il poursuivi, assurant que le dispositif carrière longue serait maintenu et qu'il pourrait évoluer en fonction des décisions des partenaires sociaux. « L'objectif, en fonction de l'évolution de la durée de vie, c'est que les gains d'espérance de vie soient partagés à 2/3 en vie active et 1/3 en vie de retraite. En clair, si demain on constate que l'évolution de la vie a augmenté d'une année, 8 mois seront pris pour la période d'activité et 4 mois pour la période de retraite ».

La réforme de la réversion pointée du doigt

Daniel Coffinet a également parlé de la réversion, discutée actuellement. « Cela concerne toutes les retraites qui seront liquidées après le 31 décembre 2024. Elles seront ouvertes aux couples mariés, à

compter des 62 ans du conjoint survivant, a priori sans condition de ressources. Et c'est là que la FNAROPA associée à la CFR, s'oppose à cette modification et réclame un retour à 55 ans ». Le versement de 70 % de la retraite du couple au conjoint survivant est également pointé du doigt comme l'a souligné le président, assurant qu'il se battra sur ce sujet. « Quant aux réserves des régimes complémentaires, ils se verront transférer au fonds de réserve universel pour financer la transition et les engagements antérieurs » a précisé Daniel Coffinet avant de faire le point sur le 100 % santé et la complémentaire santé solidaire.

Quel financement pour l'autonomie et le grand âge ?

En mars 2019, un rapport sur l'Autonomie et le Grand Age (AGA) a été remis à la ministre de la Santé. Il doit servir de référence à l'élaboration d'un projet de loi qui sera présenté au conseil des ministres

dans les semaines qui viennent. Des interrogations sur le financement, la nouvelle prestation autonomie ou encore le reste à charge restent en suspens. A l'appel de la FNAROPA et de la CFR qui représentent plus de deux millions d'adhérents, l'AROPA 02 a envoyé courant août, un courrier aux députés et sénateurs pour les alerter suite à la suppression de la cotisation maladie de 1 % prélevée sur les pensions de retraite des secteurs privé et public. « Comment admettre que rien n'avait été prévu pour les retraités ! Cela constitue une première discrimination entre les actifs et les retraités mais aussi entre les retraités du privé et ceux du public ! Il est temps que le Gouvernement se rende compte que la loi n'est pas appliquée de la même façon pour tout le monde et qu'il y a une rupture caractérisée de l'égalité devant les charges publiques ! » a expliqué Francis Vataire. « Toutefois restons optimistes et espérons que pour notre assemblée 2020, ces dossiers auront bien avancé ».

Gaëtane Trichet



Francis Vataire, président de l'AROPA 02.



Daniel Coffinet, représentant la Fédération nationale.

L'AROPA 02 : un nombre d'adhérents toujours en hausse

Francis Vataire, qui s'est félicité des 123 nouvelles adhésions, a rappelé le champ d'intervention de l'AROPA 02 : les pré-retraités et retraités relevant du régime de la MSA qu'ils soient anciens salariés d'exploitations agricoles, viticoles ou sylvicoles, anciens salariés des organisations professionnelles agricoles. Les retraités des entreprises de construction ou de réparation de matériels agricoles, les entreprises agro-alimentaires non coopératives, les filiales de coopératives, les maisons de champagne, les espaces verts... sont également les bienvenus. Grâce à des partenariats avec différents organismes, l'AROPA permet à ses adhérents de bénéficier de nombreux avantages financiers notamment, et de se retrouver lors de moments conviviaux et voyages. www.fnaropa.fr/aropa-de-laisne-02